



5 Les stimulants fédéraux et provinciaux à l'industrie

Introduction

Le présent chapitre a pour objet d'exposer, dans leurs grandes lignes, les principaux programmes de stimulants fédéraux et provinciaux destinés à l'industrie.

Le Canada vient de subir une révolution industrielle qui a causé un amalgame des techniques de pointe, des méthodes de transport modernes et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et souple dans un marché en pleine croissance reposant sur un système de production spécialisée, axé sur l'industrie manufacturière. Ces changements fondamentaux ont orienté de manière décisive l'économie canadienne vers un avenir basé sur l'industrie dite "de haute technologie".

Les gouvernements, aux paliers fédéral et provincial, sont conscients qu'un climat favorable aux investissements doit s'accompagner de programmes de stimulants constructifs visant à satisfaire aux besoins de l'industrie et à l'objectif national d'un taux maximal de croissance en fonction des ressources disponibles. C'est pourquoi les deux paliers de gouvernement offrent toute une gamme de stimulants.

Les programmes d'expansion économique et industrielle du gouvernement fédéral, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, prévoient des subventions, des prêts, des garanties de prêts et de l'assurance. Le gouvernement fédéral encourage également certains genres d'activité, par exemple, la recherche et le développement, la fabrication ou le traitement, au moyen de subventions ou de dégrèvements fiscaux.

Les stimulants des gouvernements provinciaux prennent habituellement la forme de prêts, de subventions et, à l'occasion, de participation au capital social.

Les divers paliers de gouvernement offrent aussi des services de consultation, des programmes d'achat de biens ou des programmes axés sur des industries particulières, par exemple, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'agriculture, les télécommunications et autres secteurs.

Les stimulants et programmes du gouvernement fédéral

Les programmes du gouvernement fédéral visent les secteurs d'activité économique ci-après:

- l'établissement, la modernisation ou l'expansion d'usines et d'installations. Les programmes s'appliquent généralement à certaines parties du Canada ou à des régions où les petites et moyennes indus-

tries de fabrication ou de transformation sont en voie de restructuration ou de rationalisation;

- l'amélioration de produits ou la productivité, et la conception dans le cas de nouveaux produits ou procédés, ou bien l'amélioration de produits existants;
- la recherche et le développement;
- des projets destinés à accroître le niveau d'emploi ou à recycler et à perfectionner les employés par la formation;
- l'expansion de certaines industries, par exemple, le textile, la chaussure, la haute couture ou le matériel de défense;
- l'essor des industries dites "de haute technologie";
- l'expansion des marchés d'exportation et le remplacement des importations, de manière à améliorer la balance des paiements du Canada.

Le Programme de développement industriel et régional

Le ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale a reçu pour mandat exprès de:

- stimuler la croissance économique sur le plan national;
- réduire les disparités régionales par la répartition équitable des investissements; et de
- favoriser le développement industriel et commercial.

La fusion de deux anciens ministères du gouvernement a donné l'occasion d'examiner en profondeur les programmes d'aide financière qui étaient jusqu'alors administrés séparément. Il en est résulté, chose très importante, la création du Programme de développement industriel et régional (PDIR) qui reprend les meilleures caractéristiques de sept anciens programmes, et y ajoute un certain nombre de nouveaux éléments tout en se révélant plus souple. Il s'agit d'un programme national, mais il est particulièrement sensible aux régions les plus économiquement désavantagées du Canada.

Le PDIR, élément clé, se veut le principal moyen dont le gouvernement fédéral dispose pour dispenser de l'aide directe à l'industrie.

Les fabricants, les transformateurs, certains exploitants touristiques et certains services de tout le Canada y sont admissibles. Le programme offre quatre volets d'aide dont le montant croît progressivement, l'aide la plus élevée s'adressant aux régions les plus économiquement désavantagées du pays.

Le PDIR est doté d'un mécanisme rationalisé de prestation, avec prise de décision décentralisée dans le cas des petits projets. Le programme se révélera ainsi plus accessible et plus utile pour les petites et moyennes entreprises. L'application des caractéristiques du programme tient compte des possibilités que présente chaque région.